

COM PROTOCOLE N°10 – 5 MARS 2010

FABEC : l'État mandate G. Savary

DANS LA LETTRE DE MISSION ADRESSÉE À GILLES SAVARY, LE GOUVERNEMENT CONFIRME LA NÉCESSITÉ DE CRÉER UNE ORGANISATION INTÉGRÉE DE LA PRESTATION DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE POUR LES ESPACES AÉRIENS DU FABEC, D'ICI LE MILIEU DE LA DÉCENNIE.

L'ancien député européen est chargé par le Gouvernement d'écrire les clauses du traité intergouvernemental du FABEC intégré permettant de confirmer les principes suivants :

- un modèle intégré de service public
- le maintien des statuts actuels avec détachement ou mise à disposition dans la nouvelle structure
- la garantie de la continuité de la chaîne de sécurité opérationnelle et technique
- le maintien du nombre de centres de contrôle en route et la préservation des structures existantes
- la continuité de service TWR /APP /ACC
- une construction réalisée en concertation avec les personnels

L'AVIS DU SNCTA

Le cadrage de la mission Savary repose sur des idées rassurantes...Derrière ces principes, le SNCTA exige les réponses qu'attendent l'ensemble des personnels sur leur avenir au sein du FABEC.

- Quelles garanties concrètes ?
- Quels changements dans le quotidien des personnels ?
- Quel calendrier de mise en œuvre ?

.../..

Le SNCTA, comme tous ses partenaires syndicaux des 6 pays concernés, soutient la position française visant à créer un service public unique pour les services de navigation aérienne du cœur de l'Europe. Ensemble, nous restons néanmoins exigeants et vigilants quant aux conditions de réalisation de ce projet.

Cette lettre de mission est disponible sur le site www.sncta.fr. L'ensemble des personnels pourra donc s'approprier ce document confirmant la détermination de l'État, annoncée dès le 11 janvier dernier, de construire un FABEC intégré.